

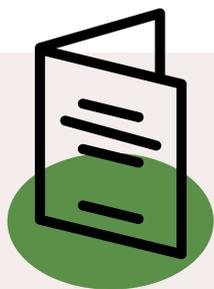
# Projet éolien

## de Recoules-de-Fumas (48)



# Livret d'information et de dialogue

Exposition d'information et de dialogue du 27 mars 2025



### Ce livret contient

- Les affiches de l'exposition du 27 mars 2025
- Les grilles de participation pour recueillir vos remarques, questions, propositions



### Participation en ligne

- ou via ce lien : [qrco.de/consult-eol-recoules](https://qrco.de/consult-eol-recoules)
- ou flasher ce QR code



# ■ Votre participation

## VOUS ÊTES INVITÉS À :



Prendre connaissance  
des informations  
disponibles sur le projet



Transmettre vos  
questions, remarques  
et propositions



Vous pouvez nous remettre votre livret au plus tard le

**27 avril 2025**

par mail à : [info@concertiis.fr](mailto:info@concertiis.fr)

ou par courrier à : Acceptables Avenirs,  
20 rue Hermès,  
31520 Ramonville-Saint-Agne



## Pour participer en ligne

Flashez ce QR code ou via ce lien : [qrco.de/consult-eol-recoules](https://qrco.de/consult-eol-recoules)



# Pour suivre votre participation

Afin de tracer vos questions et suggestions, nous vous proposons de renseigner le tableau ci-dessous et de conserver cette fiche pour suivre votre participation.

Vous êtes :  Elu.e  Citoyen.ne  Voisin.e

Si vous souhaitez rester anonyme tout en suivant votre participation, vous avez la possibilité de créer un code.

Votre code (2 lettre, 3 chiffres):.....

**Sinon :**

Nom :.....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

J'accepte que mes données soient utilisées par Acceptables Avenirs dans le cadre du projet selon sa politique de confidentialité\*

Signature

## Pourquoi être identifié?

La consultation est ouverte et transparente.

Un identifiant facilite le suivi de vos informations tout au long de la consultation.

Vous pouvez être informé directement des prochains événements autour de ce projet.

## \* UTILISATION ET TRANSMISSION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

### Durées de stockage de vos données

Les données personnelles en notre possession sont conservées indéfiniment.

### Les droits que vous avez sur vos données

Vous pouvez demander la suppression de ces données personnelles de nos bases en nous envoyant un courriel à l'adresse [info@acceptablesavenirs.eu](mailto:info@acceptablesavenirs.eu)

### Transmission de vos données personnelles

En aucun cas les données personnelles que nous possédons vous concernant ne sont vendues, transmises ou échangées, à quelque personne ou entité, à des fins commerciales et/ou de marketing.

### Informations de contact

Si vous souhaitez exercer votre droit à la modification, à la consultation, ou à la suppression de vos données personnelles, merci de le faire par mail à l'adresse [info@acceptablesavenirs.eu](mailto:info@acceptablesavenirs.eu)

### Procédures mises en oeuvre en cas de fuite de données

Conformément à la procédure prévue par le règlement général sur la protection des données en cas de fuite ou d'anomalie concernant les données personnelles en notre possession, nous informerons les autorités compétentes (CNIL), et vous avertirons de la nature des données ayant fuité et la nature du risque qui peut être engendrée si cela peut entamer vos droits et libertés (données sensibles) dans un délai maximal de 72 heures après constat du problème.



**Affiches de l'exposition  
du 27 mars 2025**

**&**

**Grilles de participation  
pour recueillir vos  
remarques, questions,  
propositions**

# 1 Démarche d'information et de consultation

Tout au long du développement du projet, JPee souhaite informer et consulter le territoire et sa population.



## Objectifs de cette démarche :

- informer sur le projet et son avancement
- répondre aux questions et aux inquiétudes
- développer le projet en mettant en perspective ses contraintes et les enjeux du territoire

Dans ce cadre JPee a déjà proposé une permanence publique et 3 lettres d'information.

À la suite de la permanence publique et de la lettre d'information de février 2023, JPee a répondu aux premières interrogations. **voir panneau 16 à 23**



Cette exposition d'information et de dialogue est proposée par JPee pour informer des avancées du projet et recueillir vos questions, remarques et propositions.

JPee entend les attentes exprimées par les habitants et ajoute cette exposition à sa démarche d'information/consultation en cours.

JPee s'engage dans le cadre de la consultation à :

### ✓ Répondre à toutes les questions

écrites formulées dans le cadre de la consultation.

✓ Analyser objectivement les propositions portant sur les éléments ouverts à la discussion.

✓ Restituer exhaustivement les éléments issus du dialogue (contributions du territoire, réponses aux contributions)

✓ Alimenter son DDAE\* à partir des éléments présentés au territoire.

(\*dossier de demande d'autorisation environnementale).



## LES ÉLÉMENTS OUVERTS À LA DISCUSSION

- Mesures d'atténuation des impacts
- Relation avec le territoire (phase travaux et exploitation)
- Retombées pour le territoire

Voir détail panneau 15



## 2 Information du public

### UNE VOLONTÉ D'INFORMATION CONTINUE

JP Energie Environnement (JPee) s'est engagé à assurer une communication transparente tout au long du projet.

#### UNE PERMANENCE PUBLIQUE

**Février 2023** : Organisation d'une permanence publique pour répondre aux questions des riverains avant le lancement des études.

#### UN SITE INTERNET DÉDIÉ

**Décembre 2023** : Mise en ligne d'un site internet accessible à tous pour donner un accès permanent aux informations du projet ([recoules-de-fumas-48.parc-eolien-jpee.fr](http://recoules-de-fumas-48.parc-eolien-jpee.fr))

#### TROIS LETTRES D'INFORMATION

- **Février 2023** : 1ère lettre d'information envoyée pour présenter le projet et ses grandes étapes.
- **Décembre 2023** : 2ème lettre d'information envoyée pour faire le point sur l'avancement des études et apporter des premières réponses aux préoccupations exprimées.
- **Janvier 2025** : 3ème lettre d'information envoyée pour présenter les résultats des études environnementales et paysagères, et des informations générales sur l'éolien et son rôle dans la transition énergétique.

#### UNE EXPOSITION D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

**Mars 2025** : Organisation d'une exposition d'information et de dialogue pour partager les avancées du projet, faire un point d'étape avec le territoire et poursuivre le recueil des contributions.

#### COMITÉ DE PROJET RÉGLEMENTAIRE

**Les élus des communes** incluses dans le périmètre de l'enquête publique seront invitées à donner leur avis au moins un mois avant le dépôt du dossier d'autorisation.

#### CONSULTATION PARALLÉLISÉE RÉGLEMENTAIRE

**Les habitants** pourront s'exprimer lors de la consultation publique parallélisée, dont les conclusions seront remises au Préfet avant sa décision. (enquête publique)



# 3

# L'exposition d'information et de dialogue

## UN DOUBLE OBJECTIF

### INFORMER ⓘ

- ➔ Rappels **des informations sur le projet**
- ➔ **Les dernières avancées :**
  - Premières orientations issues des études en cours
  - Contributions du territoire
  - Premières réponses au territoire
  - Photomontages

### DIALOGUER 🗨️

- ➔ Poursuivre le dialogue avec les habitants.
- ➔ **Recueillir** vos questions, remarques et propositions

### AVEC UN LIVRET DE DIALOGUE



## VOUS AVEZ À VOTRE DISPOSITION

- ➔ L'atelier : **"LE PROJET"**
- ➔ L'atelier : **"PARTICIPER À LA CONSULTATION"**
- ➔ L'atelier : **"PREMIÈRES RÉPONSES DE JPEE"**





# Projet éolien de Recoules-de-Fumas

## POURQUOI CE PROJET ?

Ce projet vise à produire de l'électricité bas-carbone à partir d'une énergie renouvelable, contribuant ainsi à la **transition énergétique** et à la **réduction des émissions** de gaz à effet de serre.

Il s'inscrit dans un contexte de **sécurisation de l'approvisionnement** énergétique et d'indépendance vis-à-vis des énergies fossiles.

## Pourquoi Recoules-de-Fumas ?



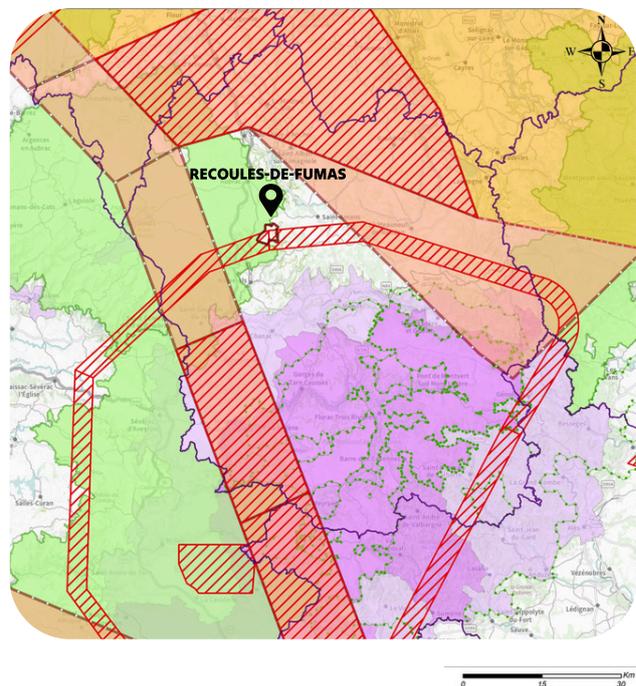
Un **site propice** a été identifié sur la commune, après une analyse des contraintes inhérentes aux projets éoliens sur le département de la Lozère.

### ✓ Une partie de la commune se situe en zone autorisée au développement éolien, hors des périmètres

- PNR de l'Aubrac
- Unesco Causses et Cévennes
- Zone de protection du Parc Unesco
- Zone interdite aéronautique militaire,
- Hors secteur Entraînement Très Basse Altitude (armée)

### ✓ La zone au nord de la commune est compatible à l'étude d'un projet éolien

- Hors zones à sensibilités patrimoniales zones à sensibilités environnementales
- Hors contraintes techniques (*Distance suffisante de : Faisceau privé, antenne privée, route, habitations. Pas de ligne à haute tension ou de voie ferrée*).



**La décision finale** de construction ne pourra être prise **qu'après l'instruction** du résultat du dossier de demande d'autorisation environnementale par les autorités compétentes, une **consultation parallélisée publique** et **l'avis du Préfet de la Lozère**.

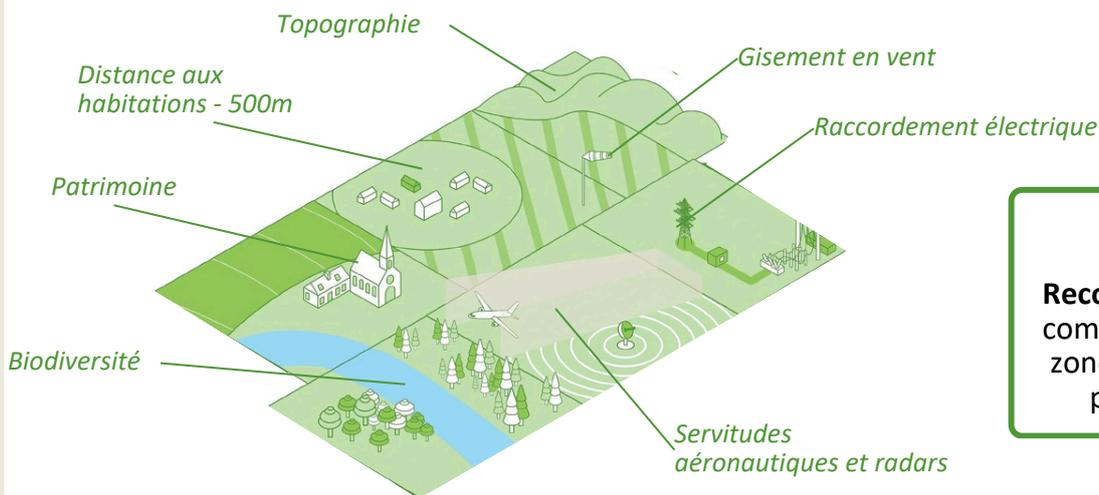


# 5 Rappels : L'implantation

## 1 - IDENTIFICATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

Voir panneau 4

La zone d'étude est définie en fonction des contraintes locales :



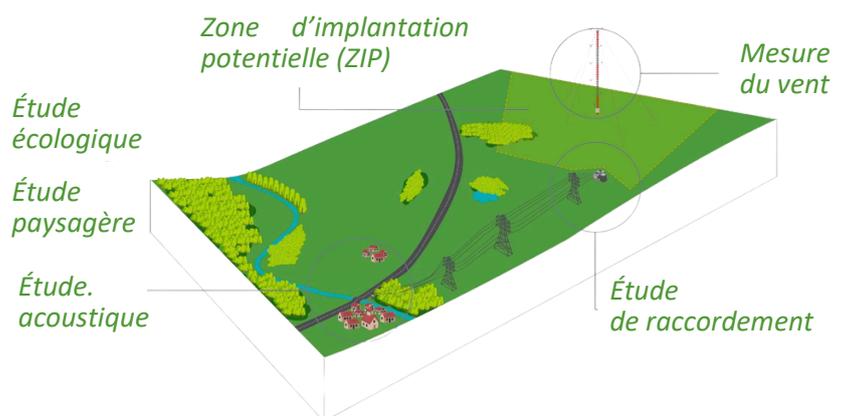
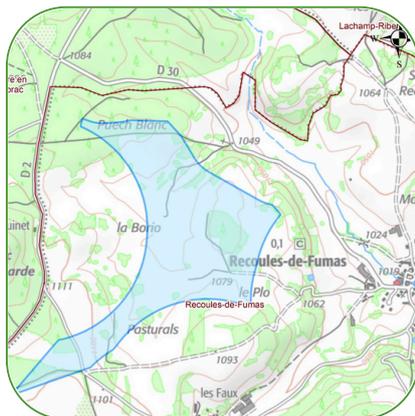
**Recoules-de-Fumas** compatible comme zone d'étude d'un projet éolien

## 2 - ANALYSE DE LA ZONE D'ÉTUDE

Voir panneau 6

Sur cette zone d'étude,

on étudie :



## 3 - DÉFINITION DE L'IMPLANTATION FINALE

Voir panneau 11

Réalisation du plan d'aménagement.



# Rappels : Études menées réglementaires

## CALENDRIER

### Février 2023 :

Lancement des études environnementales et hydrogéologiques.

### Septembre 2023 :

Installation du mât de mesure pour l'analyse du vent et des chiroptères.

**Octobre 2023 :** Début de l'étude paysagère.

### Novembre 2023 :

Lancement de la campagne acoustique.

### Octobre 2024 :

Réception des études faune-flore et paysage, menées par des experts indépendants.

**En cours :** Analyse des résultats des études environnementales et techniques (faune, flore, acoustique, paysage, vent).

**En cours :** Évaluation des impacts potentiels et définition des premières mesures d'atténuation.

**En cours :** Poursuite des échanges avec les habitants et acteurs du territoire pour analyser leurs retours.

## ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE ET SES VOLETS OBLIGATOIRES

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'étude d'impact environnementale est un processus essentiel permettant d'évaluer les effets d'un projet sur son environnement. Elle se compose de plusieurs phases :



\*d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) des impacts résiduels.

### COMMENT SE DÉROULE-T-ELLE ?

L'étude d'impact environnementale est structurée autour de **plusieurs volets obligatoires**.

#### BIODIVERSITÉ



##### Méthodologie :

- Relevés de terrain (observations, pièges photo, enregistrements).
- Utilisation de bases de données naturalistes.
- Étude des corridors écologiques et habitats sensibles.

#### PAYSAGE ET PATRIMOINE



##### Méthodologie :

- Étude de la morphologie du paysage (reliefs, cours d'eau, végétation dominante).
- Identification des points de vue sensibles et des éléments patrimoniaux.

#### MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN



##### Identification et analyse :

- Des sols, de la géologie locale, des nappes phréatiques, et des cours d'eau.
- Des activités économiques et usages du territoire.



#### ACOUSTIQUE



##### Méthodologie :

- Mesures acoustiques initiales.
- Modélisation des incidences sonores futures.
- Respect des seuils réglementaires.



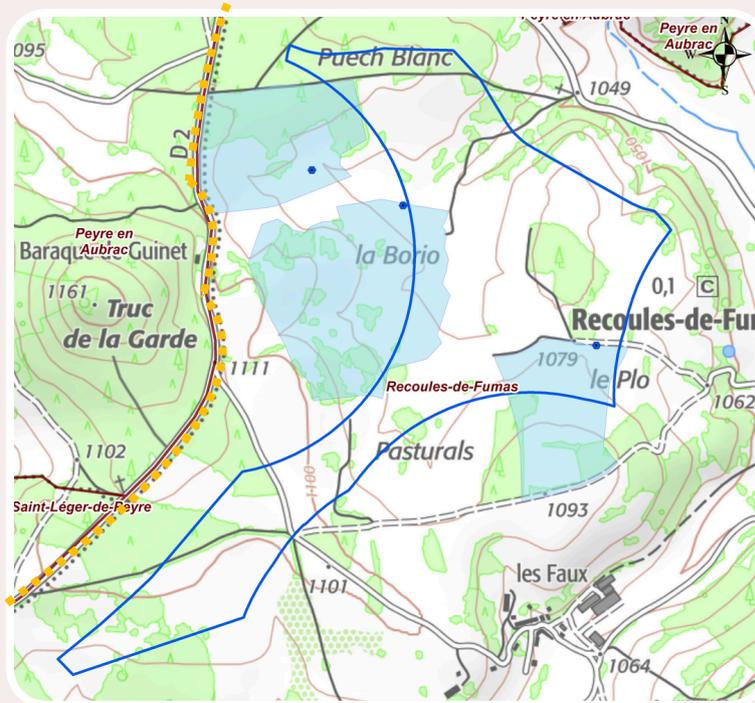
# 7 Avancement : Études menées et en cours

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

### MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN

#### Identification et analyse :

- De **zones de captage d'eau**
- Des **sols**, des **nappes** phréatiques, et des **cours d'eau**.
- Des **activités économiques** et **usages** du territoire.

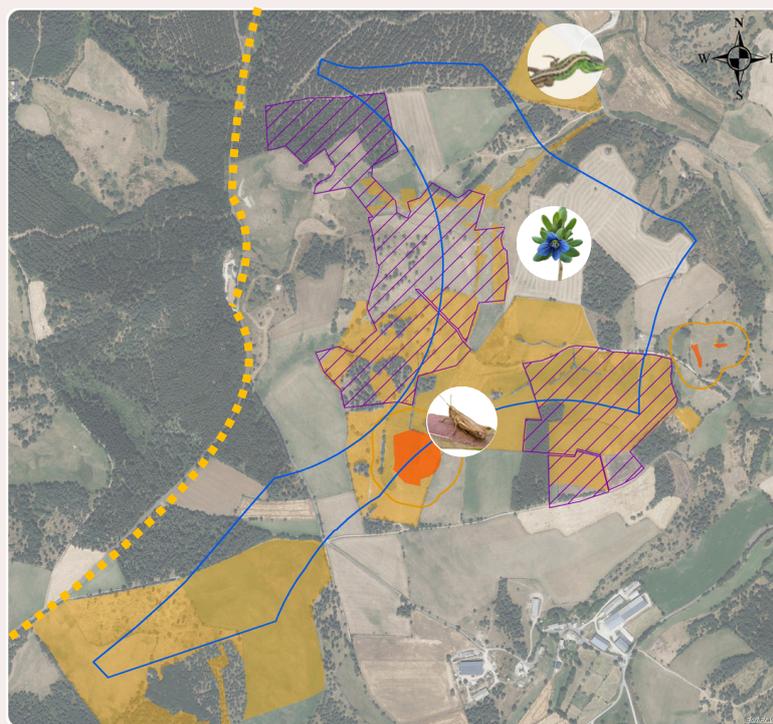


- Limité communale
- Zone potentielle
- Point de captage d'eau
- Captage d'eau : périmètre de protection réglementaire
- D2

### BIODIVERSITÉ

#### Identifié, à protéger :

- **Lézard des souches** au nord de la zone.
- **Criquet marginé** dans les prairies pâturées.
- **Véronique à trois feuilles** dans les monocultures.
- **Rapaces** en période de migration et de chasse.
- **Zones humides** : habitat à protéger.



- Zone potentielle
- Zone humide
- Zone tampon de 50m aux zones humides
- Zone interdite (captage d'eau)
- Zone à enjeu environnemental fort
- D2



# Avancement : Études menées et en cours

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

### PAYSAGE ET PATRIMOINE

8 sites locaux présentés ici, dont 3 majeurs :

- Le Roc de Peyre
- Le château des Combettes
- Le bourg de Recoules-de-Fumas

52 points de vues ont été analysés dans l'étude paysagère

→ 8 points de vue proposés dans les photomontages panneaux 12 et 13



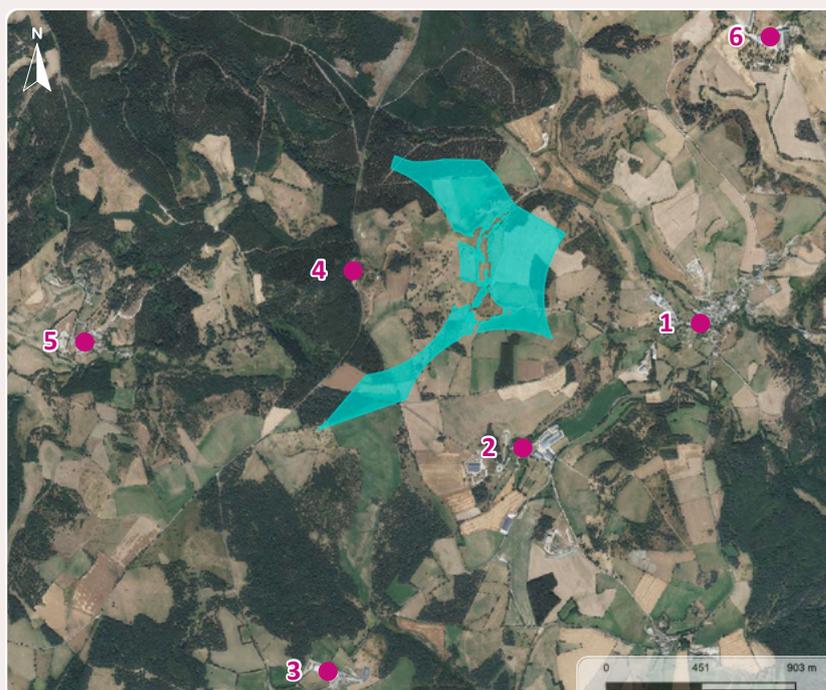
Zone implantation potentielle

- Points de vue :
- 05 Depuis l'est de Recoules-de-Fumas
  - 10 Depuis le nord de Saint-Sauveur-de-Peyre
  - 19 Depuis le hameau des Faux
  - 21 Depuis le hameau de Faybesse Haute
  - 28 Depuis le centre de Recoules-de-Fumas
  - 31 Depuis les abords du château des Combettes
  - 39 Depuis la D2 au nord-ouest de la ZIP
  - 41 Depuis Le Roc de Peyre

### ACOUSTIQUE

6 points de mesures :

Le vent dominant provient du nord, les émergences sonores se dirigeront donc vers le sud du parc éolien.



Zone implantation potentielle

- Points de mesure :
- 1 Bourg de Recoules-de-Fumas
  - 2 Hameau des Faux
  - 3 Hameau de Faybesse
  - 4 La Baraque de Guinet
  - 5 Saint-Sauveur-de-Peyre
  - 6 Hameau Cheminade

# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

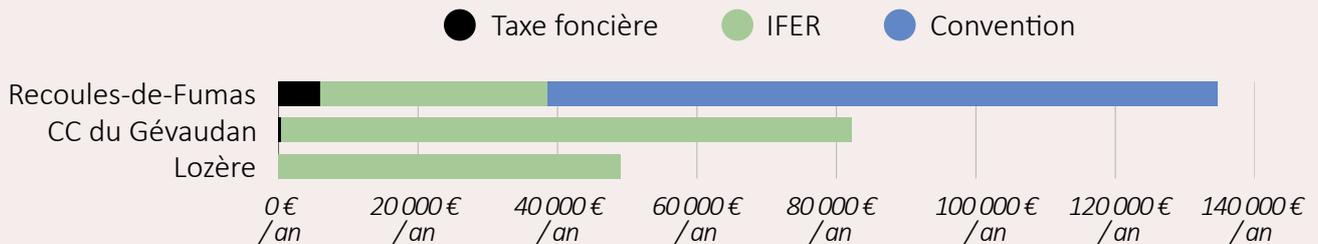
.....

# 9 Rappels : Retombées locales



## RETOMBÉES FINANCIÈRES

### SIMULATION ANNUELLE POUR 4 ÉOLIENNES



✓ **Ces revenus peuvent** soutenir les finances locales des collectivités, permettant de financer des projets, d'augmenter la capacité d'emprunt et de stabiliser ou réduire la fiscalité locale.

**i** Simulation non contractuelle calculée sur la base des taux de fiscalité en vigueur.

## DYNAMISATION DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE LOCALE



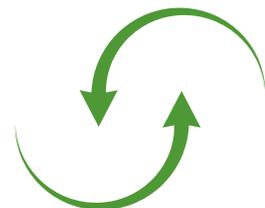
✓ **Priorité aux entreprises locales** pour les travaux de construction et pour des interventions spéciales lors de l'exploitation.

**i** 2 796 emplois directs et indirects liés à la filière éolienne en Occitanie (Source : Observatoire de l'éolien 2023).

## CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

✓ **Production locale d'électricité renouvelable**, permettant l'électrification des usages.

✓ **Possibilités de mesures d'accompagnement**, voir panneau 15



# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# 10 Avancement : le projet éolien

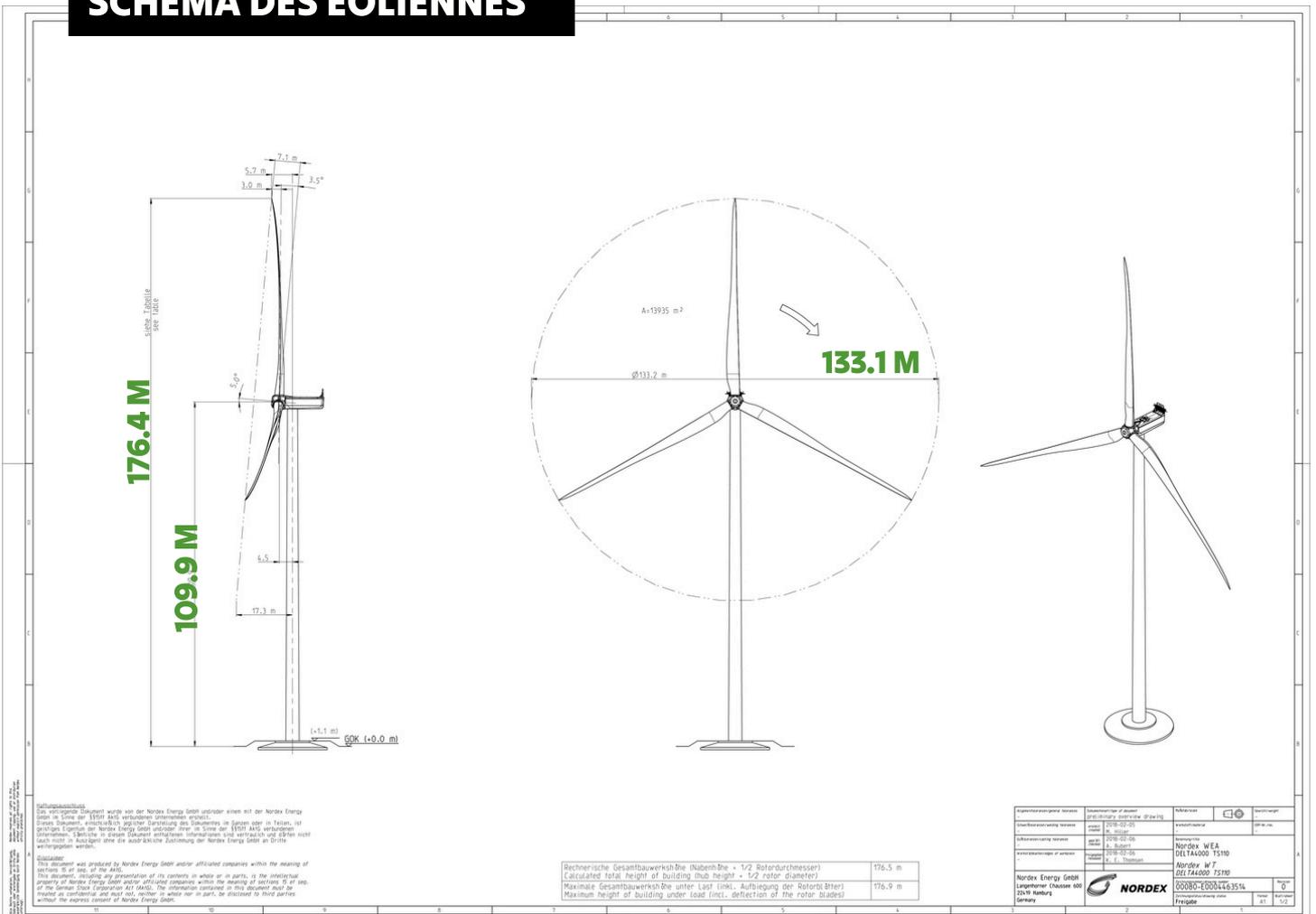


## LE PARC ÉOLIEN EN CHIFFRES

- ✓ **Le parc compterait 4 éoliennes**
  - Fabricant : Nordex
  - Rotor : 133 mètres
- ✓ **Puissance estimée :**
  - 4.8 MW par éolienne
  - **38GWh/an → soit l'équivalent de 17 000 personnes** alimentées en électricité, chauffage inclu.

**i** CC du Gévaudan - 9 667 habitants

## SCHÉMA DES ÉOLIENNES



# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Avancement : Implantation retenue



 Limite communale

 Zone potentielle

 Distance des éoliennes  
aux habitations et  
éléments remarquables  
locaux

 Élément remarquable

 Éolienne du projet

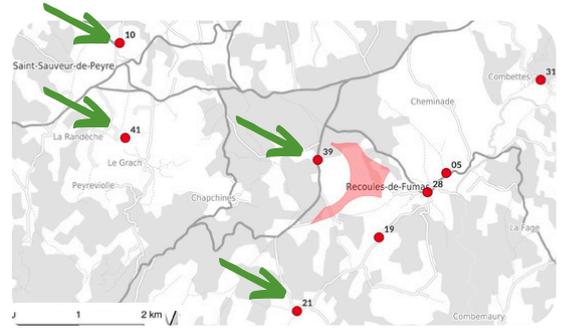
**Questions**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Remarques**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# 12 Avancement : Photomontages



→ n°10 - Depuis le nord de Saint-Sauveur-de-Peyre



→ n°41 - Depuis Le Roc de Peyre



→ n°39 - Depuis la D2 au nord-ouest de la ZIP



→ n°21 - Depuis le hameau de Faybesse Haute



# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

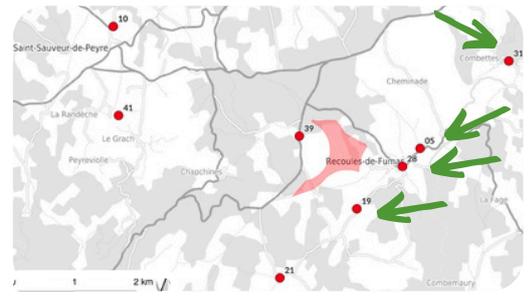
.....

.....

.....

.....

# 13 Avancement : Photomontages



→ n°31 - Depuis les abords du château des Combettes



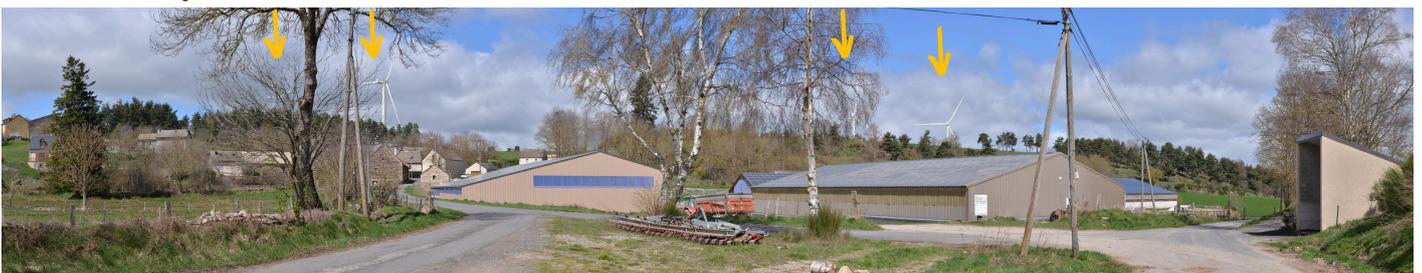
→ n°05 - Depuis l'est de Recoules-de-Fumas



→ n°28 - Depuis le centre de Recoules-de-Fumas



→ n°19 - Depuis le hameau des Faux



# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Comment participer ?

## DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION, JPee S'ENGAGE À



### Répondre à toutes les questions

écrites formulées dans le cadre de la consultation



### Analyser objectivement les propositions

portant sur les éléments ouverts à la discussion.



### Restituer exhaustivement

les éléments issus du dialogue (contributions du territoire, réponses aux contributions)



### Alimenter son DDAE\*

à partir des éléments présentés au territoire

*\*dossier de demande d'autorisation environnementale*

## POUR PARTICIPER :



**Vous êtes invités à transmettre vos questions, remarques et propositions**

→ via le livret d'information et de dialogue

- mis à votre disposition dans la salle

→ en participant en ligne

- via : [qrco.de/consult-eol-recoules](http://qrco.de/consult-eol-recoules)
- ou via ce **QR code**



# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# 15 Objet de la consultation



## JE M'EXPRIME SUR CES THÈMES :

### LE PARC ÉOLIEN DANS SON ENVIRONNEMENT

#### → Mesures d'atténuation des impacts

(exemples : création de zone humide, mise en place de bridage en période de travaux agricoles, plantation et entretien de haie, création et entretien d'une jachère, suivi de la biodiversité, ...)



### SA RELATION AVEC LE TERRITOIRE

#### → Mise en place d'un comité de suivi de la vie du parc

(exemples : continuer l'information et les échanges lors des phases de travaux et d'exploitation)

#### → Phase de travaux

- Possibilité d'employer des entreprises de BTP locales pour certaines phases du chantier (terrassement, coulage béton, ferrailage, ...).
- Définition des modalités d'information pendant la phase de travaux



### SES RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE

#### → Participation des acteurs locaux au projet

(exemples : ouverture du capital, financement participatif)

#### → Mesures d'accompagnement

(exemples : mécénat, valorisation du patrimoine, sponsoring, bons énergie, aide à la rénovation énergétique, ...)



Un livret est à votre disposition pour recueillir vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, et participer en ligne :

- via : [qrco.de/consult-eol-recoules](http://qrco.de/consult-eol-recoules)
- ou en flashant ce QR Code :



# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## QUELS SONT LES RETOURS DU TERRITOIRE ?

Depuis la permanence du 22 février 2023, l'association Collectif Terre de Peyre et des riverains ont adressé plusieurs courriers à JPee pour faire part de leurs inquiétudes, réticences et questions sur le projet éolien.

### EN CHIFFRES

#### 154 courriers reçus

- 29 % écrits individuellement par des riverains.
- 71 % issus de courriers collectifs résumant les préoccupations générales.
- 38 % viennent d'habitants de Recoules-de-Fumas.

### PRINCIPAUX THÈMES DES PRÉOCCUPATIONS

- **Information / Consultation**
- **Impact paysager** sur les riverains et le patrimoine.
- **Conséquences environnementales** (sols, eau, faune, ...).
- **Effets sur la santé** (ondes électromagnétiques, ...).
- **Nuisances acoustiques.**
- **Valeur des biens immobiliers.**
- Impact sur l'activité locale, le **tourisme** et le **commerce.**
- **Alternatives** au projet.

## COMMENT SONT TRAITÉS LES RETOURS ?

### » POUR LES CONTRIBUTIONS REÇUES AVANT LE 27 MARS 2025

- **Document thématique** rédigé pour répondre aux préoccupations transmis à l'association Collectif Terre de Peyre et à la mairie de Recoules-de-Fumas.
- Premières réponses intégrées dans la **lettre d'information n°2.**
- Section dédiée sur la **page web du projet.**
- Compléments de réponse présentés dans **cette exposition.**

### » POUR LES CONTRIBUTIONS REÇUES APRÈS LE 27 MARS 2025

- Les réponses seront intégrées à un **livret de restitution.**

# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Information/Consultation

## Interrogations du territoire



Les participants se sont exprimés/interrogés sur :

Les **modalités d'information** et de **participation** autour du projet.

## RÉPONSE DE JPee



### Délibérations municipales

- **Avril 2022** - pour permettre à JPee d'étudier un projet éolien.
- **Septembre 2022** - pour apporter les garanties foncières (accès communaux).



### La démarche d'information/consultation

JPee a mis en place plusieurs actions pour informer et consulter la population :

- **2022** - Permanence publique
- **2023** - Création d'un site internet, 1ère lettre d'information , 2ème lettre d'information
- **2024** - Réponses aux premières préoccupations exprimées
- **2025** - 3ème lettre d'information



### Exposition d'information et de dialogue

- **Mars 2025** - JPee entend les attentes exprimées par les habitants et ajoute cette exposition à sa démarche d'information/consultation en cours.



### Comité de projet réglementaire

- **à venir** - Il y a obligation pour ce projet de réaliser un comité de projet réservé aux élus des collectivités incluses dans le périmètre de l'enquête publique, centré sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire du projet.



### Consultation parallélisée réglementaire

- **à venir** - Les habitants pourront s'exprimer lors de cette consultation, dont les conclusions seront remises au Préfet avant sa décision.



### À retrouver en ligne

Les propositions du territoire ont été reformulées lorsque nécessaire pour faciliter la lecture. Les versions initiales non reformulées sont consultables en ligne avec l'ensemble des expressions du territoire.

# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



### Interrogations territoire

Les craintes d'une altération du paysage rural et patrimonial, avec des répercussions sur le cadre de vie.



### Proposition du territoire

→ Préserver le parc naturel régional de l'Aubrac et la Margeride (de la pollution visuelle).

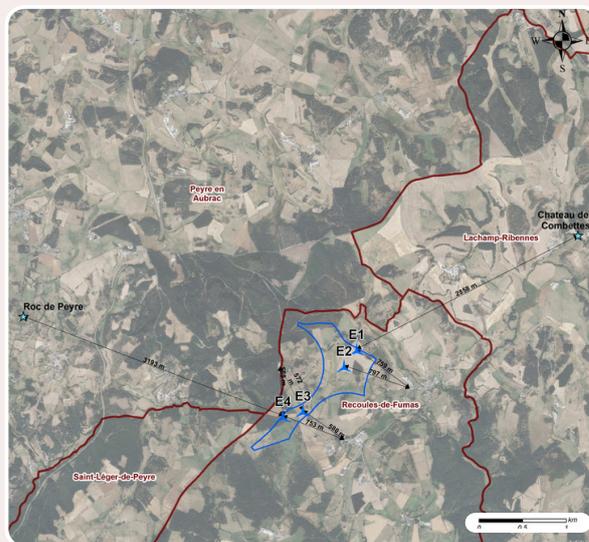
## RÉPONSE DE JPee

La relocalisation d'une capacité de production d'énergie pose effectivement des questions d'impact visuel local. JPee est conscient de ces enjeux et apporte une attention particulière à **l'insertion paysagère du projet**.

**L'implantation proposée prend en compte cette dimension.**

Les échanges avec le territoire et les études menées ont permis d'ajuster au mieux l'implantation potentielle du projet sur la base :

- des sensibilités paysagères (sites patrimoniaux, monuments historiques).
- de l'analyse de plusieurs scénarios d'implantation, afin d'optimiser l'intégration du projet.
- de la distance aux habitations
- de l'étude de points de vue clés : Roc de Peyre, Truc de Balduc, Château de Combettes.
- de la consultation d'un Architecte des Bâtiments de France



→ Voir les photomontages **panneaux 12 et 13**

→ L'implantation des éoliennes est étudiée pour réduire l'impact sur l'environnement. voir panneau 5



### À retrouver en ligne

Les propositions du territoire ont été reformulées lorsque nécessaire pour faciliter la lecture. Les versions initiales non reformulées sont consultables en ligne avec l'ensemble des expressions du territoire.



# Biodiversité, Milieu Physique et Humain



## Propositions issues du territoire

- Mettre à disposition les études.
- Prendre en compte l'impact sur la biodiversité, préserver la faune et la flore, notamment le milan royal et les chauves-souris.
- Éviter d'implanter des éoliennes près des sources d'eau.
- Consulter les associations environnementales locales.

## RÉPONSE DE JPee

### Les études effectuées

seront mises à disposition lors de la consultation parallélisée (été 2025).

### Biodiversité

- Les projets éoliens sont soumis à étude d'impacts et ont obligation de respecter la séquence ERC : (Éviter/Réduire/Compenser).
- Synergis Environnement a mené des études sur 4 saisons, incluant le recensement des espèces et habitats ainsi que l'observation des oiseaux et chauves-souris (détection ultrason dès mars 2024). Voir panneaux 6 et 7

### MESURES ENVISAGÉES PAR JPee

- Évitement des zones humides et à enjeux.
- Écartement des boisements. (distance min = 25m)
- Mise en place d'un système de détection de l'avifaune (SDA) et bridage chiroptères.
- Toutes les mesures seront mises en œuvre par JPee pour éviter et réduire au maximum les impacts potentiels du projet.

### Étude hydrogéologique

BERGASUD a identifié dans le périmètre d'étude 4 captages d'eau et a déterminé des zones de protection strictes (aucune installation à moins de 50 m). **Voir panneau 7 L'éolienne la plus proche d'un de ces captages est située à 280 m.**

*"Sous réserve du respect des recommandations techniques, aucun impact quantitatif ou qualitatif significatif ne peut être attendu sur les eaux souterraines."* (BERGASUD)

### Consultation des associations environnementales locales

JPee a consulté l'ALEPE pour échanger avec elles autour des espèces présentes sur le territoire.

JPee invite l'ensemble des associations locales à prendre part au dialogue.

### MESURES ENVISAGÉES PAR JPee

- ALEPE pourra être sollicité pour donner son avis sur les résultats des études et des mesures envisagées dans le cadre de la séquence ERC.



### À retrouver en ligne

Les propositions du territoire ont été reformulées lorsque nécessaire pour faciliter la lecture. Les versions initiales non reformulées sont consultables en ligne avec l'ensemble des expressions du territoire.

# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



## Les interrogations du territoire

Les participants se sont exprimés/interrogés sur :

Les **infrasons** et **champs électromagnétiques** des éoliennes, ainsi que leurs effets potentiels sur la **santé humaine et animale**.

## RÉPONSE DE JPee



### Ondes électromagnétiques

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (**ANSES**), saisie par la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) et la Direction générale de la Prévention des Risques (DGPR), a **évalué un possible lien entre les éoliennes et les troubles observés dans deux élevages bovins**.

- En décembre 2021, son rapport conclut que l'effet des éoliennes sur ces troubles est "hautement improbable".
- Des études indépendantes semblent confirmer que les émissions électromagnétiques des éoliennes sont très faibles et négligeables à distance.

↳ *"Des mesures de champ magnétique basse fréquence aux pieds d'éoliennes de dernière génération montrent une densité de flux ne dépassant généralement pas 5  $\mu$ T pour tous les types d'éoliennes" (source : Axcem)*

**JPee entend que l'électrosensibilité est une question importante et portera une attention particulière au respect de la réglementation française :**

- Mise à la terre et raccordement électrique du parc conformes.
- Le champ magnétique induit par le parc sera inférieur à 100 microteslas à 50-60 Hz.



### Infrasons

- **L'ANSES (2017)** et l'Académie de médecine ont conclu à l'absence d'effet sanitaire des infrasons.
- **L'Académie de médecine (2017)** met en avant le fait que certains symptômes ressentis pourraient être dûs à l'effet nocebo (influence des inquiétudes).

## ENGAGEMENT DE JPee

→ Pour les infrasons et les ondes électromagnétiques JPee s'engage au respect strict des normes en vigueur.



### À retrouver en ligne

Les propositions du territoire ont été reformulées lorsque nécessaire pour faciliter la lecture. Les versions initiales non reformulées sont consultables en ligne avec l'ensemble des expressions du territoire.

# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Acoustique et balisage

## Les interrogations du territoire



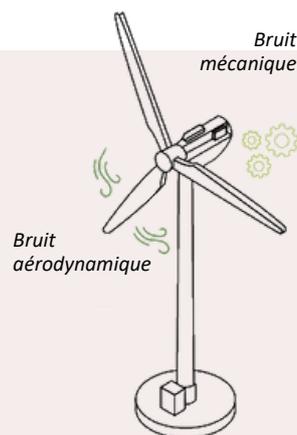
Les participants se sont exprimés/interrogés sur :  
Les **nuisances sonores** et le **balisage lumineux** des éoliennes, ainsi que leurs effets potentiels sur la **santé humaine**.

## RÉPONSE DE JPee

### Acoustique

Le bruit des éoliennes provient surtout de l'aérodynamisme des pales, influencé par la vitesse du rotor.

L'arrêté du 26 août 2011 impose un contrôle acoustique dans l'année suivant la mise en service. Si un ajustement est nécessaire, le bridage sera adapté pour respecter les seuils réglementaires.

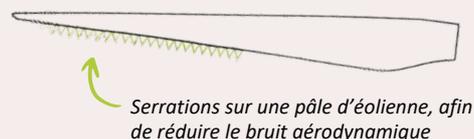


### ENGAGEMENT ET MESURES DE JPee

→ Un suivi rigoureux sera mis en place pour garantir le respect des normes sonores et limiter l'impact acoustique sur les riverains. JPee restera à l'écoute pour ajuster au mieux le fonctionnement du parc.

#### → Mesures de réduction :

- Bridage acoustique : ajustement de l'angle des pales (système pitch) pour limiter la prise au vent et diminuer le bruit.
- Gestion en temps réel : chaque éolienne adapte automatiquement son fonctionnement selon l'heure, la vitesse et la direction du vent.



### Impact lumineux

Le balisage lumineux des éoliennes est une obligation réglementaire pour la sécurité aérienne (Aviation civile et militaire). Des études sont actuellement en cours pour étudier la faisabilité d'un balisage lumineux qui serait activé uniquement en présence d'avion.

### MESURES ENVISAGÉES PAR JPee

- Synchronisation des feux pour éviter des clignotements désynchronisés.
- L'orientation des faisceaux vers le ciel pour limiter l'impact au sol.
- Balisage à intensité réduite la nuit (200 candelas au lieu de 2000).



#### À retrouver en ligne

Les propositions du territoire ont été reformulées lorsque nécessaire pour faciliter la lecture. Les versions initiales non reformulées sont consultables en ligne avec l'ensemble des expressions du territoire.

# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Immobilier et tourisme



### Les interrogations du territoire

Les participants se sont exprimés/interrogés sur :  
Impact du projet sur **l'attractivité** du territoire et la valeur des biens immobiliers.

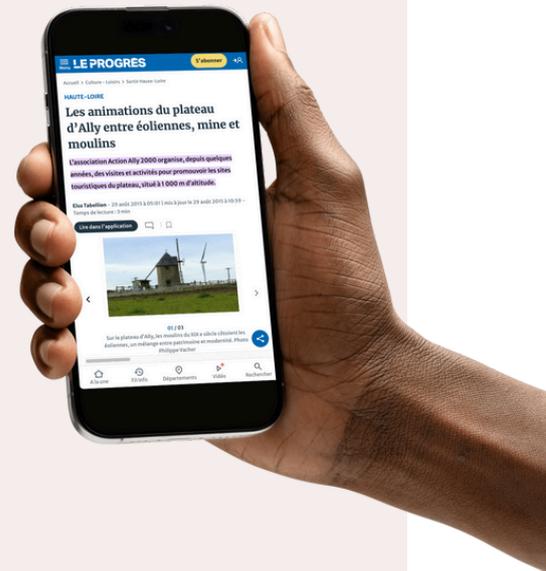
### RÉPONSE DE JPee

#### **Tourisme et attractivité**

Bien que l'impact des éoliennes sur le tourisme reste un sujet de débat largement ouvert, certaines communes ont développé un tourisme spécifique. On peut citer l'association Action Ally 2000 qui organise la visite du parc éolien situé sur la commune d'Ally en Haute-Loire.

↳ *"<https://www.leprogres.fr/sortir/2015/08/29/les-animations-du-plateau-d-ally-entre-eoliennes-mine-et-moulins>"*

Certaines communes accueillant un parc éolien y voient un levier pour bénéficier de nouvelles ressources économiques et/ou renforcer l'attractivité de la commune (modernisation, voirie, écoles, équipements publics).



#### **Immobilier**

JPee reste attentif à l'impact des éoliennes sur le cadre de vie et l'immobilier.

Aujourd'hui, les études, notamment de l'Agence de la transition écologique, n'ont pas permis de conclure à un impact significatif de l'éolien sur les prix de l'immobilier (*Ademe 2022 - Éolien et Immobilier*).

En 2002, une étude du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Aude, basée sur des enquêtes d'agences immobilières, conclut à un impact limité des éoliennes sur l'immobilier →

55 %

Aucun effet relevé

24 %

**Impact négatif**  
(baisse de prix, annulation de transaction)

21 %

**Impact positif**  
(éolienne comme argument de vente)

↳ *Lézignan-Corbières : malgré la proximité de parcs éoliens, les prix des maisons ont bondi de 46,7 % en 1 an.*



#### À retrouver en ligne

Les propositions du territoire ont été reformulées lorsque nécessaire pour faciliter la lecture. Les versions initiales non reformulées sont consultables en ligne avec l'ensemble des expressions du territoire.

# Questions

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# Remarques

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# Alternatives au projet



## Expressions issues territoire

Certains participants expriment un rejet du projet éolien sur le territoire.



## Proposition issue du territoire

- Implanter les éoliennes dans des zones de forte consommation énergétique
- Abandon du projet

## RÉPONSE DE JPee

### Choix d'implantation

→ Le site de Recoules-de-Fumas a été identifié car il permet de répondre aux contraintes techniques et réglementaires d'implantation :

- Zone autorisée au développement éolien (hors PNR, Unesco, zones militaires).
- Peu de contraintes patrimoniales (hors sites classés, monuments historiques).
- Distance suffisante des habitations, infrastructures, lignes électriques.

→ Positionnement des éoliennes est basée sur : des études environnementales, des études paysagères (dont Bâtiments de France), acoustiques, de raccordement et de mesure du vent, garantissant une position optimale des éoliennes.

Voir panneau 5

### Demande d'abandon du projet

JPee comprend les enjeux d'un tel projet en termes d'identité du territoire. Cependant JPee souhaite mettre en avant qu'un tel projet aurait des retombées positives :

- **Production d'électricité renouvelable locale** permettant de contribuer aux politiques locales énergie-climat ;
- **Retombées économiques du projet** (loyers pour la commune, revenus liés à l'investissement financier local, recours aux entreprises locales, distribution de bons énergie etc.) ;

Il peut être aussi envisagé une **participation à la sensibilisation à la transition écologique** (parcours pédagogique, visite avec les scolaires, ...).

Voir panneau 15



### À retrouver en ligne

Les propositions du territoire ont été reformulées lorsque nécessaire pour faciliter la lecture. Les versions initiales non reformulées sont consultables en ligne avec l'ensemble des expressions du territoire.

# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

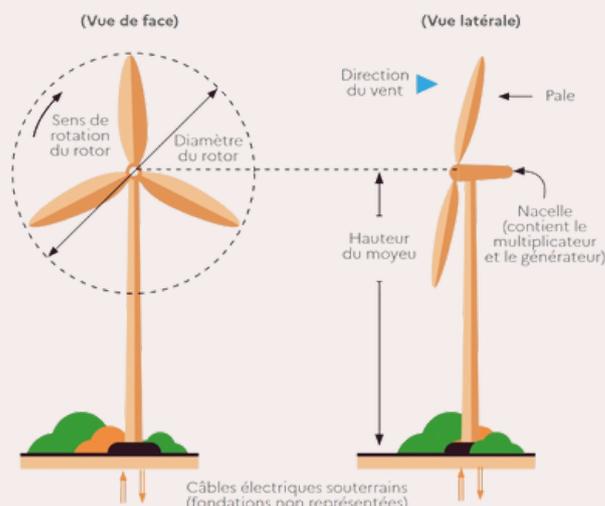
.....

# 24 Informations sur l'éolien

## COMMENT FONCTIONNE UNE ÉOLIENNE ?

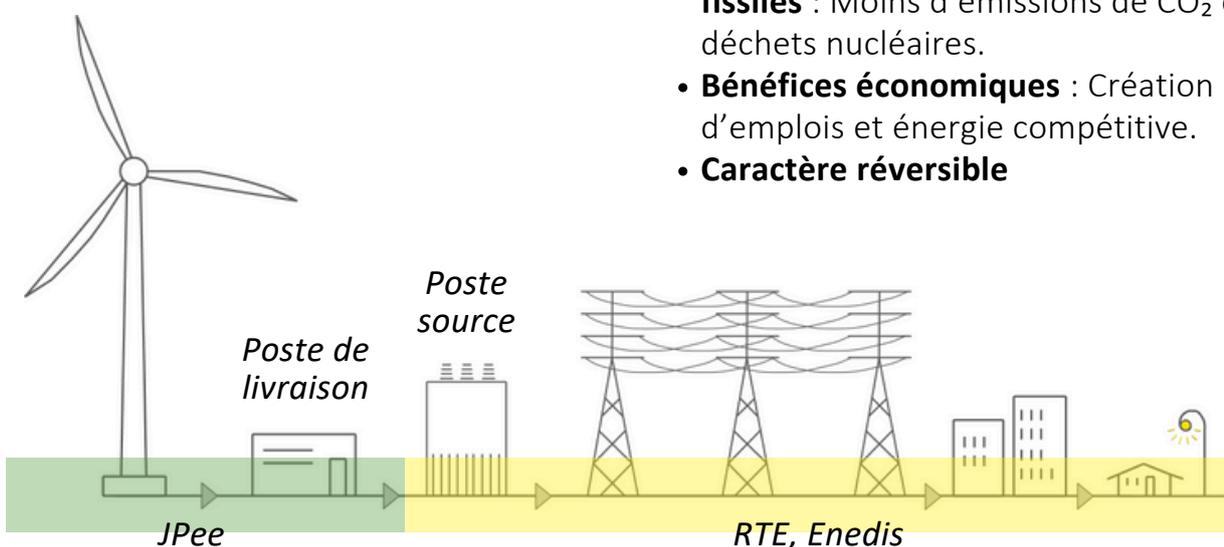
Une éolienne transforme l'énergie du vent en électricité grâce à un alternateur, similaire à une dynamo de vélo. Elle fonctionne **sans carburant fossile** et **n'émet aucun gaz à effet de serre**.

- Production moyenne : 6 GWh/an (soit l'équivalent de 425 foyers de 4 personnes).
- Durée de vie : Environ 20 à 25 ans.



## L'INTÉGRATION AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

- L'électricité produite est redistribuée sur le réseau national via un raccordement assuré par RTE et/ou Enedis.
- 100 % des frais de raccordement sont pris en charge par JPee.



## LES ATOUTS DE L'ÉOLIEN

- **Source inépuisable** : Le vent est une ressource naturelle qui ne génère ni pollution ni déchet.
- **Production locale** : Réduit les pertes énergétiques et évite les tensions géopolitiques.
- **Recyclable** : 95 % des matériaux sont réutilisés
- **Alternative aux énergies fossiles et fissiles** : Moins d'émissions de CO<sub>2</sub> et de déchets nucléaires.
- **Bénéfices économiques** : Création d'emplois et énergie compétitive.
- **Caractère réversible**

# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Projet éolien de Recoules-de-Fumas (48)



## Le dialogue continue

Merci pour votre participation



Vous pouvez nous remettre votre livret au plus tard le

**27 avril 2025**

par mail à : [info@concertiis.fr](mailto:info@concertiis.fr)

ou par courrier à : Acceptables Avenirs,  
20 rue Hermès,  
31520 Ramonville-Saint-Agne



### Pour participer en ligne

Flashez ce QR code ou via ce lien : [qrco.de/consult-eol-recoules](https://qrco.de/consult-eol-recoules)

